

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR : DINANT MOTO CLUB

ADRESSE DU CLUB : RUE NESTOR BOUILLON 46 5377 SINSIN

Téléphone: GSM : 0477 / 991 978 E-Mail alainviroux24@hotmail.com

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE :

Enduro de Yvoir-Dinant le 21 septembre 2025.

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Le club susmentionné organisera le 21 SEPTEMBRE 2025... un

ENDURO EUROPEEN

Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.

Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE : Christophe Lemoine.....

ADJOINTS : FMB

COMMISSAIRE D'ORGANISATION : VIROUX ALAIN TEL 0477 : 991 978

COLLEGE TECHNIQUE FMB

CHRONOMETRAGE : RIS TIMING

RESPONSABLE MEDICAL ACS LA HULPE

SERVICE MEDICAL ACS LA HULPE

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom VIROUX ALAIN GSM : 0477 / 991 978 E-mail : alainviroux24@hotmail.com

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de : 7 H 30

Adresse : Chemin de Poilvache 5530 YVOIR à partir de : 7 H 30.

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9 heures à : Chemin de Poilvache 5530 Yvoir

Art. 6 Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier. La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	Longueur Circuit	Tours	Temps	Etapas spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS E1/E2	60	5T +1SP	+/- 1H40	2	7H30	9H00
ESPOIRS 125 / Open	60	4T+ 1SP		2	7H45	
NATION. E1/ E2	60	4T +1SP		2	7H45	
JUNIORS E1 / E2	60	4T+ 1SP		2	8H00	
GENTLEMEN OPEN	60	4T+ 1SP		2	8H00	
EXPERTS OPEN	60	4T+ 1SP		2	8H00	
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc - ANCÊTRES	60	3T+ 1SP		2	8H00	
YOUTH 85 / 125	NOMBRE	DE SP	A VOIR	AVEC	DC	
LOISIRS	54				9H30	

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place. Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à 90 € pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, y compris la location du transpondeur. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10 € par spéciale supplémentaire. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : 100...EUR. Date limite d'inscription : 17/09/2025 à 23h59....

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://fmbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 €. (voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)

Règlement Particulier établi le 29 juillet à Sinsin

Le secrétaire de Course PASCAL RIQUETTE

Le Commissaire d'organisation ALAIN VIROUX

Approuvé le 31/7/2025 Le Directeur de course